



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2017-08-10-R-0655

commune(s) : Fontaines sur Saône

objet : **Établissement d'accueil de jeunes enfants - À la Claire Fontaine - Changement de gestionnaire - Régularisation**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

n° provisoire 8110

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu les articles L 2324-1 et suivants et, notamment, les articles R 2324-16 à R 2324-48 du code de la santé publique ;

Vu les articles D 214-7 et D 214-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté départemental n° 90-30 du 7 février 1990 autorisant madame la Présidente de l'association des familles de Fontaines sur Saône à ouvrir un établissement d'accueil de jeunes enfants situé 3-4, quai Jean-Baptiste Simon à Fontaines sur Saône ;

Vu l'arrêté départemental n° ARCG-DACEF-2010-0011 du 15 mars 2010 autorisant l'association Fédération Léo Lagrange Centre Est à reprendre, par délégation de service public, la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants situé 3-4, quai Jean-Baptiste Simon 69270 Fontaines sur Saône à compter du 1er janvier 2010 ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2017-07-20-R-0578 du 20 juillet 2017 donnant délégation de signature à madame Murielle Laurent, Vice-Présidente ;

Vu le dossier de demande de modification de l'autorisation porté devant monsieur le Président de la Métropole le 4 avril 2017 par la société par actions simplifiée (SAS) Léo Lagrange petite enfance Aura nord, représentée par monsieur Djamel Ait-Chetif et dont le siège est situé 66, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne ;

Vu le rapport établi le 25 juillet 2017 par le médecin, Directrice de la protection maternelle et infantile et modes de garde, sur le fondement de l'article R 2324-23 du code de la santé publique ;

arrêté

Article 1er - La gestion de l'établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans À la Claire Fontaine situé 3-4, quai Jean-Baptiste Simon 69270 Fontaines sur Saône est assurée, par délégation de service public, par la SAS Léo Lagrange petite enfance Aura nord depuis le 1er janvier 2017.

Article 2 - La capacité d'accueil est maintenue à 22 places en accueil collectif régulier et occasionnel du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 et le vendredi de 7h30 à 18h00.

Article 3 - La direction de la structure est assurée par madame Fatima Touati, titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants (un équivalent temps plein).

Article 4 - Les effectifs comportent :

- une infirmière diplômée d'État,
- 3 auxiliaires de puériculture,
- 4 titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance.

Article 5 - Les activités de cet établissement doivent être réalisées conformément aux normes établies par les textes visés relatifs au fonctionnement de la structure, aux effectifs et à la qualification des personnels des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Article 6 - Conformément à l'article R 2324-24 du code de la santé publique, tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier ou sur une des mentions de la présente autorisation doit être porté à la connaissance de monsieur le Président de la Métropole sans délai.

Article 7 - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera adressée à l'établissement.

Lyon, le 10 août 2017

Pour le Président,
la Vice-Présidente déléguée,

Signé

Murielle Laurent

Affiché le : 10 août 2017

Reçu au contrôle de légalité le : 10 août 2017.